



COMMUNE D'URCUIT

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil municipal se réunira, dans la salle habituelle du Conseil, le

Jeudi 04 juin 2026 à 18h30.

L'ordre du jour de cette séance est fixé comme suit :

1. Occupation partielle et temporaire de la propriété Erremunteguy par l'association Bilera Etxea.
2. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs.
3. Création d'emplois saisonniers d'adjoint technique – Été 2026.
4. Création d'emplois saisonniers en CEE d'animateurs – Été 2026.
5. Calendrier d'ouverture estivale de l'ALSH.
6. Tarifs d'adhésion à l'accueil jeunes.
7. Conventions CAF pour le service Ecole, Enfance et Jeunesse.
8. Renouvellement de la convention de tarification sociale des cantines.
9. Subvention de fonctionnement à l'association Gure Irratia.
10. Actualisation de la procédure d'acquisition d'une parcelle sise rue Jean Ducourneau pour intégration dans la voirie communale.
11. Rapport d'activité 2025 de la Communauté d'agglomération Pays Basque.
12. Questions diverses.

**AFFICHE LE
29 MAI 2026**

Fait à URCUIT, le 29 mai 2026.

Le Maire,
Raymond DARRICARRÈRE



NOTICE EXPLICATIVE
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2026

N° 1 – Convention tripartite d’occupation partielle et temporaire de la propriété Erremunteguy.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la mise à disposition temporaire et partielle de la propriété Erremunteguy au profit de l’association Blera Etxea, qui y développe un lieu de vie (café ...) dans l’attente des travaux de réhabilitation du bien.

N° 2 – Composition de la Commission Communale des Impôts Directs.

Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l’institution dans chaque commune d’une commission communale des impôts directs (CCID). Pour les communes de plus de 2000 habitants, la CCID est composée de 9 membres : le maire ou l’adjoint délégué, président, et 8 commissaires.

Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms :

- 16 noms pour les commissaires titulaires ;
- et 16 noms pour les commissaires suppléants.

N° 3 - Création d’emplois saisonniers d’adjoint technique – Été 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la création de cinq emplois saisonniers d’adjoints techniques à temps complet pour la période estivale 2026. Ces contrats seraient pourvus selon les besoins.

N° 4 - Création d’emplois saisonniers en CEE d’animateurs – Été 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la création d’emplois saisonniers d’animateurs à temps complet pour la période des vacances d’été 2026. Ces contrats, qui prendraient la forme de contrats d’engagement éducatif, seraient pourvus selon les besoins.

N° 5 - Calendrier d’ouverture estivale de l’ALSH.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le calendrier d’ouverture de l’ALSH durant la période estivale 2026. Cette démarche fait suite aux travaux de la Commission Ecole, Enfance et Jeunesse du 14 avril 2026.

N° 6 - Tarifs d’adhésion à l’accueil jeunes

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l’évolution du tarif d’adhésion à l’accueil jeunes à compter de la période estivale 2026. Cette démarche fait suite aux travaux de la Commission Ecole, Enfance et Jeunesse du 14 avril 2026.

N° 7 – Conventions CAF pour le service Ecole, Enfance et Jeunesse

Le Conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les conventions avec la CAF comme suit :

- Convention d’objectifs et de financement (Subvention ALSH Périscolaire, Complément inclusif, Bonus territoire CTG)
- Convention d’objectifs et de financement (Subvention ALSH Extrascolaire, Complément inclusif, Bonus territoire CTG)
- Convention d’objectifs et de financement (Subvention de soutien aux formations BAFA/BAFD)
- Convention d’objectifs et de financement (Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération CTG)

N° 8 – Renouvellement de la convention de tarification sociale des cantines

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement de la convention de tarification sociale des cantines, la convention actuelle arrivant à échéance. Via ce partenariat avec l'Agence de Services et de Paiements (ASP) représentant le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, la Commune d'URCUIT fixe une tarification cantine à 1€ pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1000, et perçoit en retour un versement des services de l'Etat à hauteur de 3€ par repas ainsi facturé.

N° 9 – Subvention de fonctionnement à l'association Gure Irratia.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association Gure Irratia, structure qui diffuse sur les ondes radio en langue basque depuis 1986, et qui fait face aujourd'hui à des difficultés financières.

N° 10 – Actualisation de la procédure d'acquisition d'une parcelle sise rue Jean Ducourneau pour intégration dans la voirie communale.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'actualisation de la délibération n°6 du 30 juin 2022, concernant l'acquisition par la Commune d'une parcelle d'environ 25 m² afin de l'intégrer à la voirie communale de la rue Jean Ducourneau, en y créant deux places de stationnement.

N° 11 – Rapport d'activité 2025 de la Communauté d'agglomération Pays Basque.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de la mise à disposition du rapport d'activité 2025 de la Communauté d'agglomération Pays Basque.

N° 12 – Questions diverses.

Cordialement,

Le Maire,
Raymond DARRICARRÈRE